



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 14 décembre 2018

Publié le 26 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	M. Nicolas BOURNAY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.

### *Membres absents :*

Mme Chantal TROUWBORST	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. François HELIE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : CULTURE ET SPORTS**

**Futur centre aquatique du Carrousel - Délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales - Approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation à signer le contrat de délégation de service public.**

Sont annexés à la présente délibération, les documents qui ont été transmis aux membres du Conseil Métropolitain :

- le rapport du Président relatif aux motifs du choix du candidat et à l'économie générale du contrat ;
- le projet de contrat de délégation de service public ;
- le rapport de la Commission de délégation de service public dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- le rapport de la Commission de délégation de service public relatif aux offres des entreprises candidates.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 de Dijon Métropole approuvant le recours à la délégation de service public relative à la gestion du futur centre aquatique du Carrousel.

Vu les avis favorables en date du 5 novembre 2015 du Comité technique et en date du 9 décembre 2015 de la Commission consultative des services publics locaux.

Vu le procès-verbal de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 10 octobre 2017 portant sur l'examen des candidatures et liste des candidats admis à présenter une offre.

Vu le procès-verbal de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 23 avril 2018 portant sur l'avis sur les entreprises avec lesquelles l'autorité habilitée à signer la convention peut engager les négociations.

Vu le rapport d'analyse des offres annexé au procès-verbal en date du 23 avril 2018 portant sur l'avis sur les entreprises avec lesquelles l'autorité habilitée à signer la convention peut engager les négociations de la Commission désignée conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le rapport du Président portant sur le choix du délégataire et sur l'économie générale du contrat.

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes relatif à la gestion du futur centre aquatique du Carrousel.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le choix du candidat « UCPA Sport Loisirs » pour assurer, en tant que Déléгатaire la gestion du futur centre aquatique du Carrousel ;
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public et ses annexes, tels que résultant du processus de négociation de la délégation du service public avec ledit candidat ;
- **de décider**, conformément à l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales une prise en charge, par Dijon Métropole, des dépenses issues des contraintes de services publics (les sujétions de service public résultant de la création d'une société dédiée et d'un comité de suivi, de l'accueil des établissements scolaires primaires et secondaires métropolitains dans le respect des textes réglementaires, de l'accueil des associations, groupes constitués et clubs sportifs, de la tarification, du programme d'animation à destination du grand public, du suivi d'une démarche environnementale, des jours et horaires d'ouverture et du principe de continuité du service public, des modalités d'entretien, de maintenance et de renouvellement des ouvrages des installations) ;
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat de délégation de service public relatif à la gestion du futur centre aquatique du Carrousel et tous les actes et pièces afférents.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(s)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0